

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identité du produit Halt Cavity

Autres noms Halt Cavity

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Prévue Voir la fiche technique

Méthode d'application Voir la fiche technique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd.
1265 Fewster Drive
Mississauga ON L4W 1A2

Secours

CHEMTREC (ÉTATS-UNIS) (800) 424-9300

Téléphone No (888)226-8832 (CANUTEC)

Service clientèle: The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd. (800) 263-0862, (905) 625-0311

2. Identification des dangers du produit

2.1. Classification de la substance ou du mélange

| | |
|------------------------|---|
| Flam. Liq. 3;H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| Acute Tox. 4;H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| Acute Tox. 4;H312 | Nocif par contact cutané. |
| Acute Tox. 3;H331 | Toxique par inhalation. |
| peau Irrit. 2;H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| yeux Dam. 1;H318 | Provoque des lésions oculaires graves. |
| peau Sens. 1;H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Resp. Sens. 1;H334 | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. |
| Muta. 2;H341 | Susceptible d'induire des anomalies génétiques. |
| Carc. 1B;H350 | Peut provoquer le cancer. |
| STOT SE 3;H335 | Peut irriter les voies respiratoires. Organes cibles spécifiques: (Not Available) |
| Aquatic Chronic 2;H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

2.2. Éléments d'étiquetage



Danger

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H331 Toxique par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- H350 Peut provoquer le cancer.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

[Prévention]:

- P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
- P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
- P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P240 Mise à la terre / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.
- P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
- P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
- P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
- P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
- P264 Se laver soigneusement après manipulation.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection / une protection des yeux / une protection du visage.

[Réponse]:

- P301+312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- P302+352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P303+361+353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / se doucher.

P304+312 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Consulter un médecin.

P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P330 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

P331 NE PAS faire vomir.

P333+313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P340 Sortir la personne à l'air frais et rester à l'aise pour respirer.

P342+311 En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P362+364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370+378 En cas d'incendie: Utiliser extinction énumérés dans l'article 5 de SDS pour l'extinction.

P391 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

[Stockage]:

P403+233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

[Disposition]:

P501 Éliminer les contenus / le conteneur conformément aux réglementations locales / nationales.

3. Composition / informations sur les composants

Ce produit contient les substances suivantes qui présentent un risque au sens du Règlement sur les produits contrôlés.

| Ingrédient/Désignations chimiques | Poids % | Classification | Remarques |
|--|---------|--|-----------|
| Formaldehyde Numéro CAS: 0000050-00-0 Synonymes : Formaldehyde | 10 - 30 | Carc. 1B;H350 Muta. 2;H341 Acute Tox. 3;H301 Acute Tox. 3;H311 Acute Tox. 3;H331 peau Corr. 1B;H314 ≥ 25 % peau Irrit. 2;H315 5 % ≤ C < 25 % peau Sens. 1;H317 >0.2 % STOT SE 3;H335 ≥ 5 % | [1][2] |
| Methanol Numéro CAS: 0000067-56-1 Synonymes : methanol (as methanol), METHYL ALCOHOL, Methanol | 3 - 7 | Flam. Liq. 2;H225 Acute Tox. 3;H331 Acute Tox. 3;H311 Acute Tox. 3;H301 STOT SE 1;H370 (> 10%) | [1][2] |
| Glutaraldehyde Numéro CAS: 0000111-30-8 Synonymes : 1,5-Pentanedial, Aldehyd glutarowy, Glutaraldehyde, Pentanedial, Glutaral | 3 - 7 | Acute Tox. 2;H330 Acute Tox. 3;H301 STOT SE 3;H335 peau Corr. 1B;H314 Resp. Sens. 1;H334 peau Sens. 1A;H317 Aquatic Acute 1;H400 | [1][2] |

| | | | |
|---|-------|------------------------|-----|
| | | Aquatic Chronic 1;H410 | |
| Aluminum chloride hydroxide (Al ₂ Cl(OH) ₅) Numéro CAS: 0012042-91-0 Synonymes : Aluminum chloride hydroxide (Al ₂ Cl(OH) ₅) | 1 - 5 | Non Classé | [1] |

La concentration réelle ou l'intervalle de concentration est retenu comme un secret commercial.

[1] Substance classifiée dangereuse pour la santé ou l'environnement

[2] Substance présentant une limite d'exposition sur le lieu de travail

[3] Substance PBT ou vPvB

* L'énoncé complet des phrases est indiqué dans la section 16.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|--------------------|--|
| Généralités | En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. |
| Inhalation | Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire ingérer. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et faire appel à un médecin. |
| Yeux | Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin. |
| Peau | Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon. NE PAS utiliser de solvants ou de diluants. |
| Ingestion | Si la personne est consciente, lui faire boire de l'eau. Contacter immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|-------------------|--|
| Résumé | Les voies d'entrée possibles sont les voies cutanée, orale et respiratoire. Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes cibles (muqueuses, voies gastro-intestinales, voies respiratoires supérieures, peau, yeux, système nerveux central (SNC)). Certains rapports suggèrent que le formaldéhyde peut provoquer une sensibilisation respiratoire, telle que l'asthme, et que des troubles respiratoires et cutanés préexistants peuvent être aggravés par l'exposition. Peut être fatal ou provoquer la cécité en cas d'ingestion. Risques d'anomalies de la reproduction ou de génétique. Traiter de manière symptomatique Voir la section 2 pour plus de détails. |
| Inhalation | Toxique par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. |
| Yeux | Provoque des lésions oculaires graves. |
| Peau | Nocif par contact cutané. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une irritation cutanée. |
| Ingestion | Nocif en cas d'ingestion. |

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Produit chimique sec, mousse, dioxyde de carbone et eau pulvérisée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: Peut former des gaz de formaldéhyde, des oxydes de carbone, l'hydrogène, l'acide formique et divers hydrocarbures. Une combustion incomplète peut également produire une fumée irritante et toxique et / ou de gaz ou des fumées irritantes.

Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Mise à la terre / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome pour se protéger contre les produits de décomposition.

Guide ERG N° 132

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre le long de la surface vers une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

Neutraliser le produit résiduel dans le déversement à l'aide de carbonate de sodium ou de bicarbonate de sodium.

NE PAS UTILISER DE MATIÈRES COMBUSTIBLES.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau. Éviter le contact visuel. Observez les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés

avant de les réutiliser. Éviter la contamination de l'environnement.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention]:

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Matières incompatibles: Éviter le contact avec les oxydants puissants, alcalis forts, acides minéraux forts, le phénol et l'urée.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Stockage]:

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données disponibles

8. Contrôle de l'exposition - protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Exposition

| N° CAS | Ingrédient | Source | Valeur |
|--------------|--|-------------|---|
| 0000050-00-0 | Formaldéhyde | OSHA | TWA 0.75 ppm STEL 2 ppm |
| | | ACGIH | 0.1 ppm TWA 0.3 ppm STEL |
| | | NIOSH | Ca TWA 0.016 ppm C 0.1 ppm [15-minute] |
| | | Fournisseur | Aucune limite établie |
| 0000067-56-1 | Méthanol | OSHA | TWA 200 ppm (260 mg/m3) |
| | | ACGIH | TWA: 200 ppm STEL: 250 ppm |
| | | NIOSH | TWA 200 ppm (260 mg/m3) ST 250 ppm (325 mg/m3) [peau] |
| | | Fournisseur | Aucune limite établie |
| 0000111-30-8 | Glutaraldehyde | OSHA | Aucune limite établie |
| | | ACGIH | Ceiling: 0.05 ppm |
| | | NIOSH | C 0.2 ppm (0.8 mg/m3) |
| | | Fournisseur | Aucune limite établie |
| 0012042-91-0 | Aluminum chloride hydroxide (Al ₂ Cl(OH) ₅) | OSHA | Aucune limite établie |
| | | ACGIH | Aucune limite établie |
| | | NIOSH | Aucune limite établie |
| | | Fournisseur | Aucune limite établie |

8.2. Contrôles de l'exposition

Respiratoire

Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués. Pour une protection maximale lors de la pulvérisation de ce produit il est recommandé d'user un filtre de combinaison multicouche, par exemple le type ABEK1.

Dans les espaces confinés, porter un appareil respiratoire à air frais ou comprimé.

Yeux

Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux pour protéger les yeux. Une station de lavage oculaire est suggérée comme une bonne pratique en

| | |
|------------------------------------|---|
| | milieu de travail. |
| Peau | Porter des vêtements qui doivent couvrir le corps, les bras et les jambes. Les crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit. Des crèmes à base de gelée de pétrole, comme la vaseline, ne doivent pas être utilisées. Après contact avec le produit toutes les parties du corps souillées devront être lavées. Porter gants en PVC ou en caoutchouc pour garder le contact de la peau à un minimum. Reportez-vous aux recommandations du fabricant quant à la convenance de tous les gants utilisés. |
| Contrôles d'ingénierie | Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires. |
| Autres pratiques de travail | Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser. |

Voir la section 2 pour plus de détails.

9. Propriétés physiques et chimiques

| | |
|--|---|
| Aspect | Bleu Liquide |
| Odeur | âcre |
| Seuil olfactif | Non déterminé |
| pH | 2.5-3.5 |
| Point de fusion / point de congélation (°C) | N.A |
| Point d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition (°C) | 93-96C 200-204F |
| Point d'éclair | 55-57C 131-135F |
| Vitesse d'évaporation (Ether = 1) | < 1 (n-Butyl acetate = 1) |
| Inflammabilité (solide, gaz) | n'est pas applicable |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Limite inférieure d'explosion: 7% Limite supérieure d'explosivité: 73% |
| Tension de vapeur (Pa) | Indisponible |
| Densité de vapeur | > 1 |
| Densité | 1.045-1.055 |
| Solubilité dans l'eau | Non mesuré |
| Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow) | Non mesuré |
| Température d'auto-inflammation (°C) | Indisponible |
| Température de dégradation (°C) | Indisponible |
| Viscosité (cSt) | Indisponible |

% COV 99%

9.2. Autres informations

Aucune autre information pertinente.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées prescrits. Aux températures plus élevées, le produit peut former de l'acide formique et du méthanol.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données disponibles

10.4. Conditions à éviter

Évitez la chaleur et des flammes. L'exposition au froid peut provoquer la précipitation du polymère. Le polymère se dissout lors du chauffage douce

10.5. Matières incompatibles

Éviter le contact avec les oxydants puissants, alcalis forts, acides minéraux forts, le phénol et l'urée.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut former des gaz de formaldéhyde, des oxydes de carbone, l'hydrogène, l'acide formique et divers hydrocarbures. Une combustion incomplète peut également produire une fumée irritante et toxique et / ou de gaz ou des fumées irritantes.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Remarque : En l'absence de données LD50 pour une toxine aiguë à parcours spécifique, l'estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'estimation de toxicité aiguë du produit.

| Ingrédient | Oral DL50, mg/kg | DL50 de la peau, mg/kg | Inhalation vapeur CL50, mg/L/4hr | Inhalation poussières / brouillard CL50, mg/L/4hr | Inhalation gaz CL50, ppm |
|-----------------------------|-------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|---|--------------------------------|
| Formaldéhyde - (50-00-0) | 260.00, Cobaye - Catégorie: 3 | 270.00, Lapin - Catégorie: 3 | pas de données disponibles | pas de données disponibles | 1,000.00, Rat - Catégorie: 3 |
| Méthanol - (67-56-1) | 2,769.00, Rat - Catégorie: 5 | 17,100.00, Lapin - Catégorie: NA | pas de données disponibles | pas de données disponibles | 64,000.00, Rat - Catégorie: NA |
| Glutaraldehyde - (111-30-8) | 246.00, Rat - Catégorie: 3 | >2,000.00, Lapin - Catégorie: 5 | pas de données disponibles | 0.48, Rat - Catégorie: 2 | pas de données disponibles |
| Aluminum chloride hydroxide | 9,187.00, | >2,000.00, Rat - | pas de | pas de données disponibles | pas de |

| | | | | |
|---|---------------------------|--------------|------------------------|------------------------|
| (Al ₂ Cl(OH) ₅) - (12042-91-0) | Rat - Catégorie: NA | Catégorie: 5 | données disponibles | données disponibles |
|---|---------------------------|--------------|------------------------|------------------------|

Données sur la cancérogénicité

| N° CAS | Ingrédient | Source | Valeur |
|--------------|---|--------|--|
| 0000050-00-0 | Formaldéhyde | OSHA | Cancérogène réglementé: Yes |
| | | NTP | Connu: Oui; Présumé: Yes |
| | | CIRC | Groupe1: Oui; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non; |
| 0000067-56-1 | Méthanol | OSHA | Cancérogène réglementé: Non |
| | | NTP | Connu: Non; Présumé: Non |
| | | CIRC | Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non; |
| 0000111-30-8 | Glutaraldehyde | OSHA | Cancérogène réglementé: Non |
| | | NTP | Connu: Non; Présumé: Non |
| | | CIRC | Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non; |
| 0012042-91-0 | Aluminum chloride hydroxide (Al ₂ Cl(OH) ₅) | OSHA | Cancérogène réglementé: Non |
| | | NTP | Connu: Non; Présumé: Non |
| | | CIRC | Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non; |

| Classification | Catégorie | Description du danger |
|---|-----------|---|
| TOXICITÉ AIGUË - ORALE | 4 | Nocif en cas d'ingestion. |
| TOXICITÉ AIGUË - CUTANÉE | 4 | Nocif par contact cutané. |
| TOXICITÉ AIGUË - INHALATION | 3 | Toxique par inhalation. |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | 2 | Provoque une irritation cutanée. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | 1 | Provoque des lésions oculaires graves. |
| Sensibilisation respiratoire | 1 | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. |
| Sensibilisation cutanée | 1 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | 2 | Susceptible d'induire des anomalies génétiques. |
| Cancérogénicité | 1B | Peut provoquer le cancer. |
| Toxicité pour la reproduction | --- | Non applicable |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique | 3 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée | --- | Non applicable |
| Danger par aspiration | --- | Non applicable |

Voies d'entrée possibles:: Pas de données disponibles

Symptômes et effets, aigus et différés:

Les voies d'entrée possibles sont les voies cutanée, orale et respiratoire. Contient des produits

pouvant causer des lésions aux organes cibles (muqueuses, voies gastro-intestinales, voies respiratoires supérieures, peau, yeux, système nerveux central (SNC)). Certains rapports suggèrent que le formaldéhyde peut provoquer une sensibilisation respiratoire, telle que l'asthme, et que des troubles respiratoires et cutanés préexistants peuvent être aggravés par l'exposition. Peut être fatal ou provoquer la cécité en cas d'ingestion. Risques d'anomalies de la reproduction ou de génétique. Traiter de manière symptomatique

| | |
|-------------------|---|
| Inhalation | Toxique par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. |
| Yeux | Provoque des lésions oculaires graves. |
| Peau | Nocif par contact cutané. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une irritation cutanée. |
| Ingestion | Nocif en cas d'ingestion. |

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Écotoxicité aquatique

| Ingrédient | 96 hr LC50 poisson, mg/l | 48 hr EC50 crustacés, mg/l | ErC50 algues, mg/l |
|---|--------------------------------|----------------------------|--|
| Formaldéhyde - (50-00-0) | 1.41, Oncorhynchus mykiss | 5.80, Daphnia pulex | Non disponible |
| Méthanol - (67-56-1) | 15,400.00, Lepomis macrochirus | 18,260.00, Daphnia magna | 22,000.00 (96 hr), Pseudokirchneriella subcapitata |
| Glutaraldehyde - (111-30-8) | 10.00, Oncorhynchus mykiss | 29.73, Daphnia magna | 1.20 (72 hr), Desmodesmus subspicatus |
| Aluminum chloride hydroxide (Al ₂ Cl(OH) ₅) - (12042-91-0) | 101.00, Danio rerio | 47.50, Daphnia magna | 14.00 (72 hr), Pseudokirchneriella subcapitata |

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non mesuré

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Les déchets et les emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations en vigueur.

14. Informations relatives au transport

| | TMD (transport terrestre national) | IMO / IMDG (transport maritime) | ICAO/IATA |
|---|---|--|-------------------------------------|
| 14.1. Numéro ONU | UN1198 | | |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | UN1198, Formaldehyde solutions, inflammable, 3, III | Formaldehyde solutions, inflammable | Formaldehyde solutions, inflammable |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | Classe de danger TMD: 3 | IMDG: 3 Sous-classe: Non applicable | Classe d'aérien: 3 |
| 14.4. Groupe d'emballage | III | III | III |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | | | |
| IMDG | Polluant marin: Oui; (Glutaraldehyde) | | |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | | | |

15. Informations réglementaires

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les Produits Dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par ces règlements.

Classification B3 D1B E
SIMDUT

Liste intérieure des substances (LIS) du Canada :

Aluminum chloride hydroxide (Al₂Cl(OH)₅)
Formaldéhyde
Glutaraldehyde
Méthanol
Polyvinyl pyrrolidone

Liste extérieure des substances (LES):

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en

vertu de cette loi.

16. Autres informations

Date de révision de la fiche signalétique 03/06/2019

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes. Cependant, aucune garantie ou assurance d'aucune sorte, express ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute obligation pour les effets nocifs qui peuvent être provoqués par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances en matière de santé et de sécurité applicables.

Le texte intégral des phrases figurant à la section 3 est :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H330 Mortel par inhalation.

H331 Toxique par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoquer le cancer.

H370 Risque avéré deffets graves pour les organes.

H371 Risque présumé deffets graves pour les organes.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Cette fiche toxicologique a été préparée en utilisant les informations fournies par / obtenu à partir de la Dodge Chemical Company Inc. Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et d'orientation lors de l'exposition au produit. La Dodge Chemical Company, Inc. décline expressément toute garantie expresse ou implicite, et décline toute responsabilité pour l'exactitude ou l'exhaustivité des données contenues dans les présentes. Les données contenues dans cette fiche ne sont pas applicables à utiliser avec tout autre produit ou dans tout autre processus quant à l'exactitude et / ou l'exhaustivité de telles informations. Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée ou modifiée en aucune façon à l'insu exprimée et la permission de The Dodge Chemical Company, Inc.

Fin de la FISPQ